

Qu'est-ce qu'un panneau

M12 ?

Pas toujours bien connu, ces panneaux « M12 » se sont multipliés dans nos métropoles depuis quelques années. Découvrez la réglementation et les questions autour de cette signalisation.

Le panneau M 12	Caractéristiques
<input type="checkbox"/> Fonction	Permet aux cyclistes de passer au rouge sous certaines conditions
<input type="checkbox"/> Installation	Sous un feu tricolore
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation	Autorisation conditionnelle de franchissement, définie par le Code de la route en 1967 Évolution en 2024 pour application aux trottinettes électriques
<input type="checkbox"/> Objectifs	Faciliter la circulation des vélos, éviter redémarrages simultanés avec les véhicules
<input type="checkbox"/> Droits et devoirs	Cédez le passage aux piétons et aux véhicules ayant le feu vert
<input type="checkbox"/> Utilisation internationale	Présent en Hollande, Belgique, Suisse sous divers noms

Le panneau m12 : un Cédez-le-passage cycliste

C'est un panneau triangulaire, pointe orientée vers les bas, avec un rebord rouge et un pictogramme de vélo jaune au centre.